



REVUE DE PRESSE DU 09/07/2017

- 1- Le Ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mourad Zemali, a affirmé samedi à Alger que "les mesures d'accompagnement au profit de certains jeunes entrepreneurs consistent notamment en le "rééchelonnement de la dette et l'annulation des pénalités de retard", soulignant que "cela ne signifie pas l'effacement des dettes". Le ministre a précisé dans une déclaration à la presse en marge de la réunion nationale des directeurs des organes de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), que plusieurs mesures ont été prises au profit de certains jeunes entrepreneurs qui ont bénéficié du soutien des dispositifs publics pour créer des micro-entreprises et qui ont rencontré des difficultés, ajoutant qu'ils bénéficieront, à ce titre, d'un accompagnement spécial consistant en "le rééchelonnement des dettes contractées pour la réalisation de leurs projets".

APS.

- 2- Le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Mourad Zemali, a affirmé samedi à Alger qu' "aucune décision de suppression de la majoration de la marge bénéficiaire des officines sur la vente des médicaments génériques n'a été prise", ajoutant que toute décision sera prise d'"un commun accord entre toutes les parties concernées". Dans une déclaration à la presse à l'issue de la rencontre nationale des directeurs des structures de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et de la Caisse nationale d'assurance-chomage (CNAC), le ministre a indiqué que "des négociations sont en cours entre la Caisse nationale de la sécurité sociale des non-salariés (Casnos), la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) et les représentants des pharmaciens" ajoutant qu "une réunion sera tenue lundi prochain" autour de cette question.

APS.

- 3- Le Ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mourad Zemali, a indiqué samedi à Alger que la commission relative aux métiers à haute pénibilité prévue par la nouvelle loi sur la retraite sera installée "prochainement". "La commission relative aux métiers à haute pénibilité sera installée prochainement", a précisé le ministre dans une déclaration à la presse en marge de la rencontre nationale des directeurs des structures de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et de la Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC).

APS.



- 4- Le Ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaâlane, a insisté samedi à Constantine sur l'impérative réception "avant fin 2018" des tours de contrôle en cours de réalisation dans les aéroports de Constantine, Ouargla et de Tamanrasset. Lors de l'inspection, à l'aéroport international Mohamed Boudiaf de Constantine, du chantier de la nouvelle tour de contrôle, d'une hauteur de 45 mètres avec salle technique de trois niveaux sur une superficie de plus de 2.622 m², le ministre a souligné l'importance de ces tours dans le cadre du plan de modernisation du transport aérien en Algérie pour les mettre à niveau des normes internationales d'Organisation de l'aviation civile internationale.

APS.

- 5- Le Ministre des Travaux Publics et du Transport, Abdelghani Zaâlane, a souligné, samedi à Constantine, la nécessité de livrer, en "août 2018", la première tranche du projet d'extension du tramway de Constantine (de la station de Zouaghi Slimane à l'entrée de la nouvelle ville Ali Mendjeli). La seconde tranche de ce projet qui s'étend de l'entrée d'Ali Mendjeli à l'université Constantine 2 Abdelhamid Mehri, sera réceptionnée "vers la fin du 1er semestre 2019", a souligné le ministre lors de l'inspection du chantier d'extension du tramway à l'entrée de la nouvelle ville.

APS.

- 6- Le Ministre des Travaux publics et des Transports, Abdelghani Zaâlane, a donné samedi à Constantine le coup d'envoi des travaux de réhabilitation du tunnel Djebel El Ouahch, une partie de l'autoroute Est-ouest ayant subi un affaissement partiel en janvier 2014. "L'opération de réhabilitation de cette partie de l'autoroute Est-ouest a été confiée à l'entreprise nationale Cosider pour un délai de 24 mois (travaux) que nous comptons réduire tout en respectant les normes de sécurisation requises", a souligné le Ministre lors d'un point de presse tenu en marge d'une visite de travail dans cette wilaya.

APS.

- 7- Le Commandement de la Gendarmerie nationale a mis en place un dispositif de sécurité spécial, renforcé de 27.000 gendarmes pour l'application du plan exceptionnel estival (Plan Delphine), en vue d'assurer la sécurité des plages, les quartiers sensibles et les routes qui connaissent une activité intense des citoyens, a indiqué un communiqué de cette instance. Les services de la gendarmerie nationale qui contribuent à l'élaboration de plans périodiques répondant à des exigeantes exceptionnelles notamment durant la saison estival, a mobilisé 27.000 gendarmes pour assurer la sécurité de 331 plages parmi les 399 plages autorisées à la baignade, soit 82% du total des plages.

APS.

- 8- Les services de sûreté de la wilaya d'Alger ont arrêté récemment deux (02) suspects accusés de falsification de faux billets de banque en coupures de 2000 DA, d'une valeur de 200 millions de centimes, a indiqué samedi un communiqué des mêmes services. La même source précise que les services de sécurité relevant de la Circonscription administrative de Draria ont traité récemment une affaire liée à la fabrication de faux billets en monnaie nationale en recourant à la falsification de documents administratifs officiels.

APS.



- 9- Le terroriste DJ. Ahmed dénommé Houdhaïfa s'est rendu samedi aux autorités militaires de Tamanrasset (6e Région militaire), indique le ministère de la Défense nationale dans un communiqué. "Dans le cadre de la lutte antiterroriste et grâce aux efforts des forces de l'Armée nationale populaire, le terroriste dénommé DJ. Ahmed dit Houdhaïfa s'est rendu, ce matin 8 juillet 2017, aux autorités militaires en 6e région militaire à Tamanrasset. Ledit terroriste a rallié les groupes criminels en 2008", précise la même source.

APS.

- 10- Neuf (9) personnes ont trouvé la mort et 31 autres ont été blessées dans 13 accidents de la circulation enregistrés durant les dernières 48 heures au niveau national, indique samedi un communiqué de la Protection civile. Selon la même source, neuf cas de décès par noyade, dont la majorité dans des zones interdites à la baignade ou classées dangereuses, ont été enregistrés durant la même période dans plusieurs wilayas du pays, dont un mort à Jijel, à Alger, à El Tarf, à Tlemcen, à Chlef, et 2 à Boumerdès et à Mostaganem.

APS.



A lire : L'annulation des pénalités de retard au profit des jeunes entrepreneurs ne signifie pas l'effacement de la dette

ALGER- Le ministre du Travail, de l'emploi et de la sécurité sociale, Mourad Zemali, a affirmé samedi à Alger que "les mesures d'accompagnement au profit de certains jeunes entrepreneurs consistent notamment en le "rééchelonnement de la dette et l'annulation des pénalités de retard", soulignant que "cela ne signifie pas l'effacement des dettes".

Le ministre a précisé dans une déclaration à la presse en marge de la réunion nationale des directeurs des organes de l'Agence nationale de soutien à l'emploi de jeunes (ANSEJ) et la Caisse nationale d'assurance chômage (CNAC), que plusieurs mesures ont été prises au profit de certains jeunes entrepreneurs qui ont bénéficié du soutien des dispositifs publics pour créer des micro-entreprises et qui ont rencontré des difficultés, ajoutant qu'ils bénéficieront, à ce titre, d'un accompagnement spécial consistant en "le rééchelonnement des dettes contractées pour la réalisation de leurs projets". Mais, a-t-il souligné, "cela ne veut pas dire l'effacement de la dette, une mesure qui va, selon lui, à l'encontre des principes de entrepreneuriat et de l'esprit d'autonomie".

M. Zemali a ajouté que ces mesures d'accompagnement prises par les banques concernées en partenariat avec les dispositifs du soutien à l'emploi, à l'instar de l'ANSEJ et la CNAC ne concernent pas tous les jeunes entrepreneurs, mais uniquement ceux dont les projets ont bénéficié d'un financement avant mars 2011, sachant que ces derniers n'ont pas profité des facilités et des avantages accordés après cette date.

Le ministre a affirmé à ce propos qu'un grand nombre de jeunes entrepreneurs se sont acquittés des crédits qui leur ont été alloués dans le cadre de la création des micro-entreprises, soulignant que 60% des crédits remboursés en 2016 ont été exploités pour le financement de nouveaux projets.

M. Zemali a rappelé que des mesures d'accompagnement sont prévues pour l'application des dispositions d'un article du code des Marchés publics qui prévoit de consacrer 20% de la commande publique locale au profit des micro-entreprises créées dans le cadre des dispositifs publics, afin d'assurer leur pérennité.

Il a indiqué par ailleurs que "le recrutement au sein de l'administration n'a pas été gelé", précisant que l'on encourage le placement des demandeurs d'emploi dans le secteur économique à travers les entreprises qui contribuent grandement à la création de richesses et d'emplois".

Le ministre a ajouté que l'action du gouvernement tend à encourager le placement des demandeurs d'emploi dans le secteur économique, affirmant que " le recrutement dans l'administration se fait en fonction des besoins exprimés".

S'agissant des jeunes bénéficiaires des dispositifs d'aide à l'insertion professionnelle, le ministre a indiqué que la priorité est accordée à cette catégorie dans les opérations de recrutement.

APS.